

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Service Instructeur – Droit des Sols

Hôtel d'Agglomération – Parvis de la Préfecture
CS 80309
95027 – CERGY PONTOISE Cedex
☎ 01 34 41 42 43
📠 01 34 41 42 44

Affaire suivie Sylvie LACOMBE
☎ 01 34 41 91 94

DRIEE-IDF -MRAe
12 cours Louis Lumière
Service développement durable des territoires et des
entreprises - Evaluation environnementale des projets
BP CS 70027
94307 VINCENNES CEDEX Cedex

Mèl : service.instructeur@cergypontoise.fr

Objet : Saisine de l'autorité environnementale (art. L 123-1 du code de l'environnement).

P.J. : 1 exemplaire des pièces du dossier.
1 exemplaire de l'étude d'impact environnementale
1 clé USB (dossier PA + étude d'impact)

→ 4P

A rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PA 095476 21U0003 déposé en commune d'Osny le 21/12/2021

Dossier n° PA 095510 21U0002 déposé en commune de Puiseux-Pontoise le 22/12/2021

Demandé par : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Adresse du demandeur : Hôtel d'agglomération - parvis de la Prefecture CS 80309
CERGY PONTOISE Cedex
Adresse du terrain : Chaussée Osny – Puiseux Pontoise

Madame, Monsieur,

Le projet présenté dans la demande référencée ci-dessus appelle votre accord, avis ou décision selon les lois ou règlements en vigueur.

En application des articles R.423-59 et suivants du code de l'urbanisme, vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la réception du dossier dans votre service pour faire parvenir à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, dont le service instructeur intercommunal est mis à la disposition de la commune pour l'instruction de cette demande, votre avis sur le dossier. Passé ce délai, vous serez réputé avoir émis un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cergy, le 25 JAN. 2022

Pour le Maire, par délégation,

Sylvie LACOMBE
Responsable du service droit des sols

